

Séance du 10 décembre 2012

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 10 décembre 2012, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2012-12-163 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Jacques Martin.

2012-12-164 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Yves Durand.

Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier ayant constaté des erreurs dans la copie du procès-verbal de la dernière assemblée qui a été remise aux membres du Conseil, il suggère de remettre son approbation à la prochaine séance. Cette suggestion est acceptée.

Communications du Conseil

Période de questions

2012-12-165 Modification au règlement de zonage (Définition de « Agriculture »)

Aucune demande de participation référendaire n'ayant été présentée, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le règlement modifiant la définition du mot « Agriculture » dans le règlement de zonage (règlement 69-89-2) soit adopté.

2012-12-166 Modification au règlement de zonage (Horticulture en zone VB)

Le secrétaire-trésorier donne lecture du projet de règlement modifiant le règlement de zonage (règlement 69-89-2) pour permettre l'usage « Horticulture » dans la zone VB.

Aucune représentation n'ayant été faite lors de la séance de consultation tenue ce jour même, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que ce projet de règlement soit de nouveau adopté.

2012-12-167

Journées de la persévérance scolaire 2013

CONSIDÉRANT :

- **QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec;
- **QUE** la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement économique local dont la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- **QUE**, selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé;
- **QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une affaire concernant seulement le monde scolaire, mais bien en un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;
- **QUE** la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- **QUE** la résolution du problème du décrochage ne peut se faire sans une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région, dont les acteurs municipaux;
- **QUE** les *Journées de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année pour parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou souligner leurs efforts et de témoigner notre engagement et nos valeurs en faveur de la réussite éducative;
- **QUE** le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) rassemble des partenaires de tous les milieux : éducation, politique, développement régional, santé et services sociaux, affaires, emploi et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, **ET RÉSOLU :**

1. De reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité;
2. De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;
3. D'assurer une implication de la municipalité dans les projets régionaux du CREVALE dont le plan d'action est appuyé par la CRE Lanaudière par :
 - l'inscription aux *Journées de la persévérance scolaire*;
 - l'organisation d'activités parent-enfant en éveil à la lecture et à l'écriture;
 - L'obtention ou le maintien de la certification OSER-JEUNES en faveur de la conciliation travail-études;
4. De faire parvenir copie de cette résolution au CREVALE;
5. De devenir membre du CREVALE.

Demande de M. Yoland Lacelle et Mme Ginette Bertrand

Compte tenu qu'une opinion a été demandée à notre conseiller juridique concernant les chemins de tolérance, le Conseil préfère remettre sa décision à une session suivant la réception de la dite opinion.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- Suivi du budget
- Permis émis durant le dernier mois
- Travaux subventionnés
- Registre de déclaration des dons reçus (*aucune déclaration à ce sujet*)

2012-12-168

Rapport sur les travaux subventionnés

Suite au dépôt du rapport sur les travaux subventionnés dans le chemin des Castors, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu :

- **QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Castors pour un montant subventionné de 17 091 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- **QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2012-12-169

Avis de motion (Conseil local du patrimoine)

M. Éric Duhamel donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement pour constituer un conseil local du patrimoine.

2012-12-170

Avis de motion (taxation 2013)

M. Yves Durand donne avis de motion qu'une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement pour fixer les taux des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2013.

2012-12-171

Calendrier des séances pour 2013

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le calendrier des séances pour l'année 2013 soit fixé comme suit :

- le 14 janvier
- le 11 février
- le 11 mars
- le 8 avril
- le 13 mai
- le 10 juin
- le 2 juillet
- le 19 août
- le 9 septembre
- le 1^{er} octobre
- le 11 novembre
- le 9 décembre
- le 16 décembre (*budget*)

2012-12-172

Jours de maladie des employés

CONSIDÉRANT que les employés bénéficient d'un régime d'assurance-salaire de courte et de longue durée;

CONSIDÉRANT que cette assurance ne couvre pas les absences de très courte durée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la « Politique sur les conditions de travail des employés municipaux » afin de les protéger desdites absences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de respecter les principes d'équité dans cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé,

ET RÉSOLU QUE:

1. La « Politique sur les conditions de travail des employés municipaux » est modifiée par l'ajout de l'article suivant :

« 3.5.9 Jours de maladie payés

L'employeur accorde à chaque employé permanent un certain nombre de jours d'absence du travail, pour raison de maladie de courte durée, sans perte de traitement, dans les cas où l'assurance collective ne s'applique pas.

- *Pour les employés travaillant douze (12) mois par année, ce nombre est fixé à sept (7).*
- *Pour les employés saisonniers, ce nombre est d'une demi-journée par mois de travail.*

Les jours de maladie non utilisés ne sont pas cumulables. Ils sont toutefois payables à 50% à la fin de l'année ou de la saison. »

2. La présente résolution entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

2012-12-173

Subvention au Club Optimiste de St-Didace

ATTENDU que chaque année un montant de base 500 \$ est réservé pour le Club Optimiste de St-Didace;

ATTENDU que depuis trois ans le conseil octroie une somme supplémentaire de 100 \$ qui lui a été demandée pour organiser une activité de cirque à l'école Germain-Caron;

ATTENDU que cette activité n'a jamais eu lieu à l'école Germain-Caron;

ATTENDU qu'une autre somme supplémentaire de 100 \$ a aussi été demandée pour organiser l'activité du « bénévole de l'année »;

ATTENDU que cette dernière activité ne s'est pas tenue cette année bien qu'au budget de 2012 un montant supplémentaire de 100\$ a été accordé par le conseil;

ATTENDU que le Club Optimiste selon ses règlements doit pourvoir à son fonctionnement par des activités de financement (à titre d'exemples : par la vente de produits, par les courses des petits canards et autres...);

ATTENDU que la municipalité de St-Didace accorde des subventions à divers organismes à titre d'encouragement, mais ne s'engage pas à financer ces dits organismes;

ATTENDU que même certaines municipalités n'accordent à leur Club Optimiste une telle subvention qu'à la condition qu'un bilan financier leur soit fourni;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, **ET RÉSOLU** que le Conseil veuille bien réserver un montant de base de 500 \$ en plus d'une subvention au montant de 200 \$ pour un maximum de 700 \$ au Club Optimiste de St-Didace dans son budget de l'année 2013, si la demande, en conformité avec cette résolution, lui en est faite.

2012-12-174

Collaborateurs et collaboratrices de la municipalité

ATTENDU que les divers comités : Loisirs St-Didace, comité bibliothèque, comité du journal « La Voix de St-Didace », comité de développement, comité de la politique familiale, comité consultatif d'urbanisme et la MADA (municipalité amie des aînés), travaillent en lien avec la municipalité de St-Didace;

ATTENDU que les divers services rendus par ces comités facilitent et améliorent la vie de nos citoyens;

ATTENDU que tous ont apprécié le souper-rencontre du 23 octobre dernier, offert par la municipalité pour reconnaître leur travail et les en remercier;

ATTENDU que les participants souhaitent renouveler cette soirée qui fut conviviale, joyeuse et informative;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, **ET RÉSOLU** qu'un montant de 500 \$ soit réservé au budget 2013 en vue de répéter cet évènement.

2012-12-175

Comptes

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 147 703.64 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2012-12-176

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h15 sur motion de M. Yves Durand.